

DOSSIER

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

L'ÉTAT

Deux dessins
de
Ch. Mertens.

JE 386g-387o

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS.

DIRECTION GÉNÉRALE
des
BEAUX-ARTS.

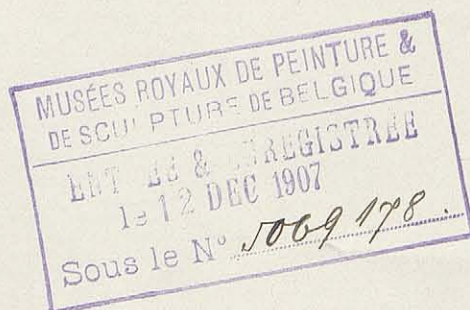
N° 32380.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de la Direction générale.

3 ANNEXES

SOMMAIRE :

Bruxelles, le 7 décembre 1907.



Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire remettre trois dessins dont mon Département dispose en ce moment. Deux de ces dessins sont l'oeuvre de M. Charles Mertens d'Anvers (Portraits du père et de la mère de l'artiste), le troisième, portrait d'un jeune garçon, a été exécuté par M. Paul Artot, professeur à Glasgow.

Je vous prie de me faire connaître l'avis de votre collège relativement à l'entrée de ces dessins dans les collections des Musées de l'Etat.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A Messieurs les Président et Membres de la Commission directrice
des Musées royaux de peinture et de sculpture,
Bruxelles.

Reçu de M. Tierens, secrétaire de la
Commission des Musées royaux de
Peinture et de Sculpture sur despin
par M. Paul Artot.

Bruxelles - 10 janvier 1908

Paul Ambotte



MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS.

DIRECTION GÉNÉRALE
des
BEAUX-ARTS.

N° 32310.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de la Direction générale.

ANNEXE.

SOMMAIRE :

Bruxelles, le 14 janvier

1908.



Messieurs,

Comme suite à votre communication du 30 décembre 1907, N° 5039, je vous prie de faire inscrire à l'inventaire des collections des musées les deux dessins de M. C. Mertens dont votre collègue a voté l'admission et d'assurer le placement de ces oeuvres dans les galeries.

Veuillez faire parvenir en retour à l'Administration des Beaux - Arts le dessin de M. Paul Artot dont vous m'entretenez dans la même lettre.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE,

A La Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

à BRUXELLES.